

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-deuxième séance – Samedi 15 décembre 2018, à 17 h 20

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 17 h 20 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani*, conseillers administratifs, *Stéphane Guex, Laurent Leisi et Antoine Maulini*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, et *Esther Alder*, conseillère administrative.

### CONVOCATION

Par lettre du 4 décembre 2018, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 15 décembre 2018 à 8 h, 10 h, 15 h 30, 18 h et 20 h 30, pour lundi 17 décembre 2018 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 18 décembre 2018 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A)<sup>1</sup>.

*Suite du deuxième débat*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que le département des finances et du logement enregistre un excédent de revenus de 73 174 francs.

Nous entamons à présent l'examen des amendements concernant le département de la culture et du sport.

---

<sup>1</sup> Rapport, 3989.

*Département de la culture et du sport.*

*Page 13, Service 3106, politique publique 32, Culture, autres,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.  
(Page 5 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 22, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande une augmentation de la subvention à la création théâtrale, soit une hausse des charges d'exploitation de 150 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Merci, Monsieur le président. Nous vous proposons en quelque sorte une augmentation de la subvention à la création dite indépendante, mais combien dépendante des subventions de notre commune. Elle n'est pas si anodine. Avec 150 000 francs, la création indépendante peut souvent faire un, deux, voire trois spectacles parce qu'on travaille – j'explique cela pour ceux qui ne connaissent pas le sujet – avec des moyens pauvres, parce que les gens mettent énormément de bonne volonté et participent souvent de manière bénévole. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*) Je précise que ce ne sont pas des amateurs, mais des professionnels, qui ont le plus souvent fait des études supérieures – il y a même un bachelor pour les diplômés de la Haute Ecole des arts de la scène – et connaîtront pourtant des salaires tout à fait modestes.

La répartition des tâches fait que cette responsabilité envers la création indépendante échoit à la Ville, puisque le Canton s'en est absolument désintéressé pour l'instant. Pourquoi cette augmentation? Parce que cette ligne budgétaire n'a pas été indexée depuis fort longtemps. Elle a subi des tentatives de suppression ou de diminution drastique. Elle a vu des artistes venir manifester devant l'Hôtel de Ville, balai à la main, pour rappeler à la Ville sa responsabilité dans l'existence d'une diversité artistique à Genève. Le débat sur ce que doit être une politique culturelle équilibrée n'a jamais été mené en Ville de Genève et il ne le sera pas à l'occasion de cette simple demande d'augmentation; soyons modestes.

Mais quelque chose m'a alertée et, là, je m'adresse à M. Kanaan, magistrat en charge de la culture. Il a voulu passer une convention avec une compagnie dirigée par un ancien directeur de théâtre, qui avait perdu l'exploitation de ce lieu. C'est normal, on veut lui permettre de créer à la sortie de son mandat avec un peu plus de facilité: on dit toujours qu'un directeur se fait plein d'ennemis pour n'avoir pas pris des projets, qu'il faut donc donner un coup de pouce à ces personnes-là pour qu'elles ne finissent pas «dans la masse». Plein de choses peuvent justifier la signature de cette convention. Cette masse, donc, est constituée de femmes et d'hommes qui, avec énormément de modestie, contribuent à la diversité théâtrale de notre ville, qui est extrêmement riche, pour un montant total de 1,142 million

de francs. A titre de comparaison, le *Ring* au Grand Théâtre coûte 1,5 million de francs par soirée. Ce n'est pas rien. Avec une ligne réduite donc, de 1,142 million de francs, on génère énormément d'emplois et on fait tourner l'économie genevoise: les gens qui vont au spectacle prennent le bus, vont dîner... On dit toujours qu'un franc dépensé dans la culture rapporte un franc; on peut donc dire que 1,142 million de francs investis dans la création théâtrale indépendante en ramènent tout autant. J'en reviens à la convention que M. Kanaan a voulu signer avec une certaine compagnie; il en a la liberté, il a été élu pour cela. Il s'agit de 60 000 francs. Où les puise-t-il? Va-t-il équilibrer, rallonger, se débrouiller pour ne pas toucher à d'autres? Qui déshabillera-t-il en l'occurrence? Pas les plus riches. Il puise dans cette ligne, diminuée de 60 000 francs.

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Trois minutes!

*M<sup>me</sup> Maria Pérez*. Cela m'a frappée parce que, lorsque le Grand Théâtre demande des millions, on les lui accorde sans se poser la question de la pertinence de cette aide ou de l'égalité de traitement entre les diverses institutions à Genève.

**Le président.** Madame Pérez, je vous demande de conclure.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez*. Je conclus, Monsieur le président. C'est donc une augmentation symbolique, mais pas seulement, parce que 150 000 francs peuvent faire travailler de 15 à 20 personnes. Merci de soutenir cet amendement!

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Albane Schlechten, à qui je rappelle qu'elle a trois minutes pour présenter son amendement, en tant qu'auteure.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Merci, Monsieur le président. Je n'en prendrai pas autant.

M<sup>me</sup> Pérez a raison s'agissant des conditions de travail dans le domaine du spectacle: elles sont souvent précaires et, pour la prévoyance professionnelle des artistes, c'est la croix et la bannière. Nous en avons pleinement conscience. Ce qui nous embête avec cet amendement pour la création théâtrale, présenté dans le cadre des débats budgétaires, c'est qu'on ne pense pas aux autres disciplines et qu'on doit arbitrer à ce stade. Je pourrais prendre comme exemple la danse, ou

encore les musiques actuelles, dont les montants sont encore plus faibles: il y a encore plus d'efforts à faire pour améliorer les conditions de travail et le système de prévoyance y est inexistant.

Pour le théâtre, il faut rappeler que les assises du théâtre se sont tenues. On peut toujours faire mieux ou mettre plus. Une ville de culture demande des moyens, bien sûr, mais il ne s'agit pas d'opposer des besoins, ni entre les disciplines ni entre une institution et des lieux indépendants. Nous ne soutiendrons donc pas cette augmentation dans le cadre du vote du budget.

**M. Amar Madani (MCG).** A la lecture de la liste des subventions que la Ville octroie au théâtre au sens large du terme, on arrive à presque 30 millions de francs. Vous me direz que cette somme n'est pas affectée uniquement à la création théâtrale. Il faut savoir qu'une grande partie de ces institutions font la promotion de la création d'une façon ou d'une autre. Certaines ont en leur sein des groupes de théâtre, des résidences. D'autres font de la création et de l'accueil, notamment de compagnies amateurs. En outre, certaines compagnies privées reçoivent des subventions pour la création. Enfin, le projet de la Nouvelle Comédie comprend aussi un projet de résidents. Tout cela a un coût. C'est pourquoi le Mouvement citoyens genevois ne soutiendra pas cet amendement. Il trouve que le domaine théâtral est déjà bien loti.

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve).** Pour nous, cela revient toujours à opposer les besoins. Les compagnies de théâtre indépendant sont de toute façon en principe sous-dotées. Même lorsqu'elles sont soutenues, leur budget ne permet pas des créations théâtrales qui peuvent employer un maximum de métiers qui font ce théâtre. Souvent, les spectacles ne peuvent malheureusement pas avoir de décors réalisés par des scénographes, avec des moyens, ni de costumes. Cela demanderait vraiment un énorme soutien.

Cependant, nous sommes en session de budget. Nous ne voulons pas opposer les besoins. La Nouvelle Comédie nécessite aussi des moyens; elle en a été dotée un peu mieux cette année, à juste titre car il faut absolument la mettre en route. Etant donné les priorités du budget, nous renoncerons à approuver cette augmentation de subvention.

**M. Sami Kanaan, maire.** De manière générale, M<sup>me</sup> Pérez a raison de rappeler que l'une des grandes forces de Genève, ville de culture, est d'avoir un tissu exceptionnel d'artistes dans tous les domaines, très créatifs et très talentueux. Au niveau suisse, lorsque j'ai l'occasion de discuter avec mes homologues ou que

les services culturels des différentes villes suisses échangent, ce qui arrive régulièrement, ils constatent que Genève est une ville de création et on peut en être fiers. Ce n'est pas par hasard que la moitié des conventions, ou presque, passées au niveau suisse par Pro Helvetia, qui est extrêmement sélective, le sont avec des compagnies genevoises, malgré une concurrence acharnée pour l'obtention de ce soutien. C'est valable dans tous les domaines: théâtre, danse, performance... C'est aussi le cas pour la musique, le film et ainsi de suite.

Il faut parler de la situation réelle sur le terrain. Globalement, les artistes qui travaillent de manière indépendante sont dans une situation de précarité due à ce système de financement, largement tributaire de projets qui se succèdent, pas toujours à un rythme soutenu, extrêmement difficile pour ces artistes, notamment dans le théâtre: soit ils ont un projet et ils sont donc engagés à fond dans les répétitions et les représentations pendant quelques semaines, soit ils n'en ont pas. Un nombre croissant d'artistes épuisent effectivement leur droit au chômage au sens strict et, dans certains cas, malheureusement, ils arrivent à un régime d'assistance plutôt que de soutien à l'emploi, ce qui est évidemment plus que regrettable.

Cela étant, de tous les fonds à la création indépendante, celui qui aurait besoin de moyens aujourd'hui n'est pas forcément le théâtre en priorité. A regarder le nombre de demandes par rapport au nombre d'acceptations, les fonds pour le théâtre sont ceux qui arrivent le mieux à répondre aux besoins pour des projets argumentés et fondés. En général, ceux-ci trouvent un financement. La situation est déjà plus difficile dans la danse, et bien plus encore dans les musiques actuelles. La différence tient à ce que les musiciennes et les musiciens savent d'emblée qu'ils ne vivront pas, à quelques exceptions près, de leur art musical directement. Cependant, c'est un art qui permet jusqu'à un certain point d'avoir des emplois à côté. Ce n'est pas une excuse pour ne pas le soutenir; je dis simplement que la situation est un peu moins critique en termes de précarité.

S'y ajoute le fait que des filières de formation se sont créées ces dernières années dans plusieurs domaines – la Manufacture, Haute Ecole des arts de la scène, qui alimente toute la Suisse romande, le CFC danse et ainsi de suite – et forment des artistes aux métiers de la scène au sens large, année après année, qui viennent alimenter les projets. Mais une filière de formation n'a jamais garanti à tout prix un emploi à la clé. La vraie clé pour l'avenir tient à ce que les institutions existantes des arts de la scène, théâtres ou autres scènes, veillent à donner une chance aux indépendants et aux artistes émergents, qu'ils fassent travailler les gens, qu'ils ne ferment pas leurs portes aux compagnies. Lors des nominations récentes à la tête des scènes genevoises, que ce soit la Maison des arts du Grütli, le théâtre Saint-Gervais ou les festivals, nous avons été très attentifs à rappeler que le cahier des charges prévoit qu'elles accordent une place aux figures émergentes. La Nouvelle Comédie, déjà citée, peut enfin monter en puissance, avec un

projet qui me tient très à cœur, celui d'un ensemble à demeure, à savoir que des artistes confirmés ou émergents pourront travailler dans la durée au sein de cette scène de référence. Cela offrira une opportunité de grande qualité. Il y a tout un travail à faire autour de la situation des arts de la scène.

En ce qui concerne la précarité, je saisis l'occasion de dire que l'Union des villes suisses, dans le cadre de son travail, a pu demander l'inscription de cet enjeu de l'intermittence du spectacle, du gaspillage de ressources que cela représente et des risques sociaux qui en découlent à l'agenda d'un groupe de travail avec la Confédération et les Cantons, afin de trouver des solutions qui aillent dans le sens d'une meilleure utilisation de ces ressources humaines dans le cadre de l'économie du théâtre. Je comprends la demande de M<sup>me</sup> Pérez mais ce n'est pas forcément dans ce domaine-là qu'il y a urgence. L'urgence est que les institutions ouvrent leurs portes, et nous y veillons. L'urgence est de trouver des solutions adéquates au niveau suisse pour le statut d'intermittent du spectacle. Ainsi pourrions-nous continuer à dire que Genève est une ville de création.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 60 non contre 8 oui.*

*Département de la culture et du sport.*

*Page 13, Service 3106, politique publique 33, Médias,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 5 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 23, déposé par les groupes socialiste et Vert, demande une nouvelle subvention pour le festival Les Créatives, soit une hausse des charges d'exploitation de 200 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Christina Kitsos.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Merci, Monsieur le président. Les Créatives est un festival pluridisciplinaire, féminin et féministe. (*Exclamations.*) Allez, plus fort, les encouragements... On y va! Non, mais sérieusement... Si je peux poursuivre, l'originalité de ce festival tient en deux points. Premièrement, la programmation sur le plan culturel et artistique est de très haut niveau, travail qui doit être salué. Secondement, les thématiques au centre de ce festival concernent l'égalité, ce qui offre une vraie ouverture sur la Cité. Au final, c'est un florilège de disciplines – théâtre, danse, hip-hop, art contemporain... – couplé à une diversité des publics. L'édition 2018 comptait 57 événements sur 35 lieux.

L'espace de réflexion sur la place des femmes dans les milieux artistiques et les discriminations omniprésentes est au cœur de ce festival. L'ampleur des inégalités est bien réelle: maintien des stéréotypes véhiculés dans les contenus culturels, faible visibilité des femmes dans les lieux de création et de célébration, précarité des artistes femmes et des actrices culturelles, monopolisation par les hommes des postes stratégiques dans les grandes institutions et, toujours, au quotidien, des discriminations, des violences, des préjugés et des clichés à l'encontre des femmes. Le rôle de l'art et de la culture est celui d'un véritable levier, une force de rassemblement pour aborder ces questions. A titre d'exemple, je citerai deux événements du festival, auxquels plusieurs personnes ici ont participé: la table ronde «Où sont les femmes?» dans la culture ou encore «La rue est à #nous-toutes», marche qui rassemblait le 24 novembre 2018 contre les violences faites aux femmes. (*Remarques.*)

Si nous demandons aujourd'hui 200 000 francs pour Les Créatives, c'est parce que nous sommes à un tournant. Ce n'est pas un nouveau festival: en 2018, nous vivions la quatorzième édition, mais elle a vu une augmentation du public de plus de 75%, soit 14 000 personnes en tout, avec une véritable ouverture à l'international et une valorisation de la scène locale. Pendant treize ans, ce festival était organisé par Onex. Pour la première fois, il était organisé par l'association, avec un énorme travail de bénévolat, soit 60 personnes pendant treize jours. Comme les directrices du festival le disaient, nous sommes l'exemple même de ce que nous souhaitons mettre en lumière dans nos discussions. (*Brouhaha.*) En clair, il faut régler ce paradoxe: les politiques ne peuvent pas participer à ces événements d'un côté...

*M. Daniel Sormanni (MCG). Trois minutes!*

*Une voix.* Mais ça va, de gueuler comme un putois?

**Le président.** Madame Kitsos, excusez-moi de vous interrompre. Monsieur Sormanni, respirez un peu! (*Applaudissements.*) M<sup>me</sup> Kitsos n'est pas auteure du projet d'amendement. Elle s'exprime au nom de son groupe et son temps de parole est illimité. Reprenez, Madame Kitsos.

*M<sup>me</sup> Christina Kitsos.* Merci, Monsieur le président. Nous ne pouvons pas... (*Cris de M. Daniel Sormanni. Protestations.*)



**Le président.** Monsieur Sormanni, je me suis déjà énervé ce matin et cela a fini assez rudement. Je ne voudrais pas recommencer. Maintenant, restez à votre place. Je viens de vous expliquer que M<sup>me</sup> Kitsos a tout à fait le droit de continuer. Son droit de parole est illimité, que cela vous plaise ou non. Madame Kitsos, veuillez reprendre la parole.

*M<sup>me</sup> Christina Kitsos.* Merci, Monsieur le président. Comme vous pouvez le voir, Mesdames et Messieurs, y compris celles et ceux qui nous suivent à la télévision, nous avons ici l'exemple même de ce que j'entendais en parlant des discriminations sur ces thématiques. (*Applaudissements.*) Comme je le disais, les politiques ne peuvent pas se rendre à ces événements d'un côté et, de l'autre, accepter que des personnes travaillent bénévolement pendant six mois pour arriver à ce résultat. Pour que ce festival puisse se poursuivre, il manque actuellement 250 000 francs. Notre amendement demande 200 000 francs pour garantir sa survie.

Si les synergies développées, si l'élan populaire généré autour du festival et de la question de l'égalité sont interrompus aujourd'hui, nous ne pourrions pas recréer ce mouvement. C'est maintenant que nous devons donner un signal fort pour que le festival survive, gagne en envergure et qu'il continue de mobiliser tant sur le plan culturel que sur la question sociétale de l'égalité. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). «Petit monsieur, petit costard/Petite bedaine/Petite saleté dans le regard/Petite fredaine/Petite poussée dans les coins/Sourire salace/Petite ventouse au bout des mains/Comme des limaces/Petite crasse.

Il y peut rien si elles ont des seins/Quoi, il n'est pas un assassin/Il veut simplement apprécier/Ce que la nature met sous son nez.

Mais c'est pas grave/C'est juste une femme/C'est juste une femme à saloper/Juste une femme à dévaluer/Je pense pas qu'on doive s'en inquiéter/C'est pas un drame/C'est juste une femme.

Petit ami, petit patron/Petite pointure/Petit pouvoir, petit chefaillon/Petite ordure/Petit voisin, petit professeur/Mains baladeuses/Petit curé, petit docteur/Paroles visqueuses/Entremetteuses.»

*Une voix.* C'est n'importe quoi.

*M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat.* «Il y peut rien si ça l'excite / Qu'est-ce qu'elle a, cette hypocrite? / Elle devrait se sentir flattée / Qu'on s'intéresse à sa beauté.»

L'auteur de ce texte est Anne Sylvestre, l'une des magnifiques artistes féministes qui ont illuminé par leur présence le dernier festival Les Créatives, il n'y a même pas un mois. Le Parti démocrate-chrétien souhaite que ce festival engagé, avec une programmation toujours de qualité et dont la fréquentation ne cesse d'augmenter, puisse continuer à enchanter les Genevois dans les années à venir. Il vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter cette subvention afin d'accompagner le festival dans son développement réel. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Comme ma préopinante socialiste le disait, nous sommes ici, dans l'enceinte du Conseil municipal, comme au Grand Conseil, au cœur du sexisme structurel. Oui, nous avons aussi du sexisme. Car, souvent, trop souvent encore, lorsque nous nous faisons couper la parole, ce sont des hommes qui coupent la parole aux femmes. Basique. Bref.

On a dit que le festival Les Créatives montait en puissance en 2018. Elles ont bouclé les comptes et affichent une hausse de participation du public de 75%. Lorsqu'elle est utilisée, cette expression, «monter en puissance», est généralement attribuée aux hommes. Elle sied très bien aux femmes, elle est aussi leur apanage. Ce festival qui monte en puissance est devenu indispensable dans notre paysage. Cela fait plus de dix ans qu'il était basé à Onex. Il est soutenu par la Ville de Genève à hauteur de 50 000 francs. Il lui manque maintenant des moyens financiers. Les directrices et toutes les personnes œuvrant pour la réalisation de ce festival ont fourni un important travail bénévole. Ce festival aborde les questions de sexisme, de discrimination, de la place des femmes dans la Cité, de la place des artistes femmes dans la ville, le quotidien et la culture. Féminin et féministe, présentant 100% de femmes, il est devenu indispensable dans notre paysage. Des hommes y travaillent également, d'ailleurs, eux aussi bénévolement.

Pour nous, c'est une évidence: nous n'attendrons pas l'année prochaine pour soutenir le festival. Il faut le faire maintenant. Je vous encourage à accepter cet amendement.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Ce festival pluridisciplinaire qui s'appelle Les Créatives est donc féminin et féministe. A entendre de nombreux témoignages, nous ne doutons pas que des spectacles de qualité ont été présentés. Néanmoins, on s'étonne tout de même qu'un tel amendement puisse arriver comme ça, aujourd'hui, sans avoir eu la possibilité d'auditionner les responsables du festival en commission des finances. On s'étonne aussi que le groupe socialiste dépose cet amendement alors que leur magistrat, dont le département de la culture et du

sport dépend, a des fonds généraux. Il est donc tout à fait capable de donner des fonds à une production indépendante. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical n'acceptera pas cet amendement.

En outre, au nom de l'égalité, nous aurions une certaine réticence à appliquer des ségrégations entre hommes et femmes. (*Exclamations et applaudissements.*) Faut-il créer une littérature féminine et une littérature masculine? Un théâtre masculin et un théâtre féminin? Un prix Goncourt masculin et un prix Goncourt féminin? Toutes ces questions n'ayant pu être débattues au sein de la commission des finances, puisque aucun représentant du festival n'est venu en discuter, nous ne pouvons pas y répondre et nous refuserons donc cet amendement.

**M. Didier Lyon** (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre s'opposera à cet amendement. Il veut un budget équilibré et part du principe que des bénévoles, lorsqu'ils acceptent de travailler pour un spectacle, doivent admettre la gratuité comme un état de fait.

Nous sommes également très étonnés par les propos partisans émis par les auteurs de cet amendement. Nous les considérons comme sexistes et déplacés. (*Rires et applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je suis vraiment désolée. Je suis affreusement touchée par ce que mon collègue vient de dire. Parce que nous, le sexisme, on le connaît! S'il vient de le vivre pour la première fois, je ne peux que compatir... (*Rires.*) Je suis tellement navrée...

Cela dit, je suis surprise par les propos de ma collègue libérale-radical, qui affirme que le magistrat ne s'est pas rendu compte, n'en a pas parlé, que cela a pu lui échapper parce qu'il est un homme... Il ne me semble pas. Il y a aussi des hommes de qualité, la nouvelle génération, des hommes ouverts – normaux, quoi –, qui n'ont pas besoin de dominer qui que ce soit et qui comprennent que l'égalité est une justice à vivre, non pas un problème à régler. (*Applaudissements.*) De sorte que je demande une minute de silence pour le mot «féministe». (*Remarque.*) Je remercie infiniment M. Sormanni de l'avoir ouverte. De toute façon, dès qu'il entend le mot «féminisme», il sautille sur sa chaise. (*Commentaires.*)

L'équipe du festival Les Créatives travaille d'arrache-pied pour atteindre un but qui en soi est naturel. Ce qui est aberrant, c'est que nous devons encore, et encore, et encore, revenir sur ces thèmes aujourd'hui. Nous y reviendrons aussi souvent que cela sera nécessaire. Nous serons présentes aussi souvent que cela sera nécessaire. La nouvelle génération vous attend de pied ferme et elle n'a

pas du tout l'intention de bosser gratuitement pour ramasser vos miettes. Aussi les Verts soutiendront-ils Les Créatives parce qu'elles font de l'excellent travail, qu'elles sont en train de pallier la construction du monde inégalitaire que vous avez mis en place et qu'elles ont besoin de ces fonds, compte tenu des succès qu'elles enchaînent. (*Applaudissements.*)

**M. Thomas Zogg** (MCG). Ce soir, j'aimerais fustiger l'attitude de cette classe politicienne de gauche, qui va du groupe Ensemble à gauche au groupe démocrate-chrétien, sur certains points. (*Exclamations.*) Cette attitude qui consiste à se vautrer systématiquement sur des sujets bien précis – toujours les mêmes, évidemment – n'est pas la meilleure façon d'aborder les débats; je le constate une fois de plus. A l'époque, la gauche avait tenté de parler de la lutte des classes. Cet élément est aujourd'hui périmé, après qu'elle en a parlé pendant des années et des années. Aujourd'hui, les classes sont atomisées. La gauche a prétendu défendre la classe moyenne; celle-ci est pratiquement morte. Elle est au sol. Il s'agit donc de se réinventer. C'est le même bocal de cornichons; on change juste l'étiquette. Etant donné que cela ne vend plus de parler de la lutte des classes, il faut trouver un autre sujet sur lequel se vautrer, encore une fois, à savoir le féminisme, la lutte des genres. On dresse les hommes contre les femmes. On dresse des hommes contre d'autres en fonction de leur orientation sexuelle; pareil pour les femmes. On dresse les automobilistes contre les cyclistes, etc. Tout cela pour continuer à faire de l'électoratisme de bas étage.

Ce qui n'a pas été dit sur cette subvention, c'est que le Canton finance cette entité. La Ville fournit également des prestations en cash et en nature. Mais, au-delà de cela, la majorité ici a eu l'outrecuidance de refuser les propositions que nous avons faites pour aider des personnes à Genève. Il ne s'agit pas d'aider les gens à l'international, ni de faire de l'aide au développement, mais d'aider les gens, ici, à Genève, ce qui est le rôle – pardonnez cette excentricité – du Conseil municipal de la Ville, c'est-à-dire de favoriser en premier lieu les Genevois. Au lieu de cela, la majorité refuse de soutenir de petites associations qui font du bon travail avec des montants relativement faibles. Cet amendement demande 200 000 francs; vous vous moquez du monde! Comment allons-nous trouver cet argent-là?

*Une voix.* Par des baisses d'impôt!

*M. Thomas Zogg.* Vous refusez 3000 francs ici, 2000 francs là, encore 5000 francs pour aider les petites gens, mais vous vous permettez d'accorder 200 000 francs aux copains. Je ne mets pas en cause la qualité du travail pour cet événement, sans doute réussi compte tenu de l'augmentation de la fréquentation,

mais je trouve qu'il n'est pas correct de donner 200 000 francs, un aussi gros montant, de cette manière-là. C'est de l'électoratisme et c'est la raison pour laquelle nous refuserons bien entendu cet amendement.

**M. Sami Kanaan, maire.** Depuis de longues années, la Ville de Genève s'engage très activement dans la lutte contre les discriminations en général, et en particulier contre celles faites à l'égard des femmes dans presque tous les domaines de la société, encore aujourd'hui. Vous l'avez vu à Berne, par exemple: l'égalité salariale passe difficilement.

Dans le domaine de la politique culturelle au sens large, même si ses acteurs pensent souvent être à l'avant-garde de la société, force est de reconnaître que les positions à responsabilités et les décisions sont souvent l'apanage des hommes. Ce sont les hommes qui dirigent et qui influencent les critères de sélection, et ainsi de suite. Le mouvement des deux dernières années a été très parlant à cet égard; s'il est parti du cinéma, il s'est étendu au théâtre et aux autres domaines. Il est totalement légitime et rien n'est plus pertinent pour lui que d'ancrer son travail dans la réalité artistique, la créativité des artistes et leur valorisation. L'un des grands mérites du festival Les Créatives dans ses deux dernières éditions est de rappeler à quel point il n'y a pas besoin de faire semblant: de très nombreux talents artistiques, ici et ailleurs, sont des femmes, clairement en mesure de rivaliser avec n'importe quel artiste masculin pour faire valoir leur créativité et leur talent. Les Créatives ont aussi eu le mérite de montrer qu'on peut allier intelligemment une production artistique de haut niveau, de grande qualité avec un engagement citoyen extrêmement assumé et nécessaire dans notre société, pour une cause indispensable à défendre car il y a encore d'énormes progrès à faire.

La Ville de Genève elle-même essaie de concrétiser – ce à quoi ma collègue Sandrine Salerno travaille depuis des années, bien avant moi puisqu'elle est entrée en fonction en 2007 – des politiques publiques dans tous les domaines, à commencer par sa fonction d'employeur. Heureusement, dans la fonction publique, y compris l'encadrement, nous avons des chiffres présentables et remarquables quant aux effectifs féminins, ce qui n'est pas le cas de nombreuses entreprises privées. Les conseils d'administration de celles-ci à Genève et en Suisse sont encore très largement dominés par les hommes, comme cela a été relevé encore récemment. Notre société reste profondément patriarcale, paternaliste et machiste. Dans ce domaine, la culture joue son rôle, y compris de sensibilisation, pour attirer l'attention sur ce problème. Il ne s'agit pas d'opposer les gens, mais de relayer des revendications légitimes.

La mutation du festival Les Créatives est un fait. A l'origine, il était porté par la Ville d'Onex et, peu à peu, il s'est engagé pour la valorisation d'artistes féminines. Ce choix-là, dans son aspect aussi substantiel, est tout récent. Le festival

vient d'avoir lieu et mes services ont reçu ses responsables juste après sa tenue. Elles ont confirmé leur grande satisfaction quant à cet énorme succès, ainsi qu'à la reconnaissance, non seulement du public, mais également des médias et du milieu culturel au sens large. Toutefois, en comparaison du résultat, leurs moyens étaient dérisoires. J'ai entendu quelqu'un dire qu'il faut faire du bénévolat. C'est un peu comme le demander aux responsables de l'Orchestre de la Suisse romande, du Grand Théâtre ou d'autres acteurs culturels. Mais peut-être l'a-t-on dit dans ce Conseil municipal parce qu'il s'agit de femmes? Alors autant revenir à l'époque où les femmes s'occupaient d'enfants ou de malades, forcément bénévoles ou religieuses. J'aurais pu croire naïvement que cette vision de la société était révolue. Visiblement, elle existe encore, même dans cette enceinte, et ce n'est pas très réjouissant.

Ce festival a été soutenu par la Ville de Genève, mais par une subvention beaucoup plus faible, soit par le biais de l'Agenda 21 – Ville durable pour 30 000 francs en 2018 et par mon département à hauteur de 40 000 francs, à quoi s'ajoutent 11 500 francs pour l'étude sur la situation des femmes autour du domaine culturel, mais c'est très clairement insuffisant par rapport à ce qu'elles font. Nous en avons besoin et Genève peut être fière de compter des personnes qui s'engagent à un tel point pour nous proposer une offre culturelle de grande qualité et un travail d'engagement citoyen pour l'une des causes les plus fondamentales de notre société. Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de réserver bon accueil à cet amendement. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 42 oui contre 30 non.

*Département de la culture et du sport.*

*Page 14, Service 3110, politique publique 32, Culture, autres,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 5 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 23.1, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la diminution de la subvention pour le Grand Théâtre, le remboursement des frais mal imputés et la diminution des frais de réception, soit une baisse des charges d'exploitation de 596 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Merci, Monsieur le président. Pour que tout soit clair au niveau de la procédure, ai-je trois minutes pour présenter l'amendement ou puis-je aussi présenter la position de mon groupe?

**Le président.** Comme auteure, vous avez trois minutes. Ensuite, un autre membre de votre groupe prendra la parole.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Très bien. J'aimerais que vous transmettiez à M. Zogg, Monsieur le président que, non, la lutte des classes n'est pas terminée. Elle continue mais le langage s'est simplement élagué.

Cet amendement est le pendant de celui qui a été précédemment refusé par la majorité de ce plénum. J'ai vérifié le budget du Grand Théâtre, examiné par la commission des arts et de la culture. Au vu du scandale sur les notes de frais dont nous avons été saisis, je me suis intéressée aux frais de représentation qui ont cours dans cette institution. J'y lis que les «invitations de tiers» y pèsent pour 150 000 francs, ce qui n'a rien à voir avec les défraiements du personnel interne, de 621 000 francs, ni avec les frais des personnes invitées, de 800 603 francs. Il y a aussi les frais de réception du Grand Théâtre de Genève: on fait des soirées, on mange des petits fours pour 70 000 francs... Je me suis donc dit qu'un audit de gouvernance de ce grand bateau amiral serait nécessaire et je me suis attachée à ce que M. Kanaan avait dit. Le 4 décembre 2018, nous avons approuvé la tête dans le sac les propositions PR-1314 et PR-1315, cette dernière accordant 3 millions de francs de subvention extraordinaire au Grand Théâtre sans que l'on sache si la somme lui serait vraiment affectée. En outre, un audit du Contrôle financier (CFI) a établi que 476 000 francs, octroyés par ce Conseil municipal voilà plusieurs mois, étaient des frais mal imputés. Le Conseil administratif nous a signalé qu'il réclamerait ces montants.

**Le président.** Vous arrivez au terme de vos trois minutes, Madame Pérez.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Puisqu'il faut bien aller chercher du gras quelque part et prévoir des compensations, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs – la droite verra que nous faisons des propositions de coupe –, une baisse de la subvention au Grand Théâtre de 596 000 francs.

**Le président.** Trois minutes et vingt secondes, Madame Pérez.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Je demande quinze secondes encore, Monsieur le président, pour vous dire que cet amendement est notre signal pour demander un traitement beaucoup plus égalitaire de la culture à Genève. Je relève que les Verts et les socialistes, et je tiens à le dire...

**Le président.** Merci, Madame Pérez... Finissez là.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Je finis. (*Protestations.*) Je souligne l'hypocrisie du discours des Verts et des socialistes. Finalement, la droite assume son discours sur la culture: elle aime une culture bourgeoise.

*Des voix.* C'est fini! C'est fini!

**Le président.** Je vous remercie, Madame Pérez.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Mesdames et Messieurs de gauche, lorsque vous parlez de la précarité de la culture...

**Le président.** Madame Pérez, vous êtes au bureau et comme tous ses membres, j'espère, vous connaissez parfaitement le règlement du Conseil municipal! (*Brouhaha.*)

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* ... et que vous refusez des amendements qui tentent d'y répondre, vous êtes dans un discours totalement hypocrite!

**M. Sami Kanaan, maire.** J'ai l'impression que M<sup>me</sup> Pérez nous fait un remake du débat de la semaine dernière, lors duquel toutes les positions avaient pu être exprimées. Je comprends qu'on puisse soutenir ou ne pas soutenir les moyens que nous allouons au Grand Théâtre mais c'est sans plaisir aucun que le Conseil administratif a sollicité le Conseil municipal en déposant les propositions PR-1314 et PR-1315, acceptées par une large majorité la semaine dernière, ce dont je vous remercie. Il s'agit, d'une part, d'une subvention d'investissement pour toute une série d'équipements, nécessaires notamment à la double exploitation de l'institution pendant un certain nombre de mois, ce que nous sommes les premiers à regretter, et, d'autre part, d'une subvention extraordinaire d'exploitation pour le déficit de la saison 2018-2019. Mais ces crédits ont été approuvés, et avec une clause d'urgence; ils sont donc déjà engagés. M<sup>me</sup> Pérez continue de se référer à des informations qu'elle interprète à sa manière et qui jettent le trouble sur la réalité des faits inutilement.

En ce qui concerne le fameux rapport du CFI, il a été fourni entre-temps à la commission des finances avec tous les éléments nécessaires. Et je redis pour



l'ensemble de ce plénum, ainsi que pour celles et ceux qui ont le courage de nous suivre aujourd'hui sur Léman bleu, que le Grand Théâtre nous avait présenté une facture globale de plus de 500 000 francs dans le cadre d'un déménagement effectué rapidement et dans des conditions difficiles. Nous la trouvions excessive et, à l'époque, en toute transparence, nous avons demandé au CFI de l'examiner. Il nous avait rendu un rapport confirmant que la moitié environ de ce montant était plutôt liée à l'aménagement de l'Opéra des Nations qu'au déménagement proprement dit. Ces 250 000 francs ont été intégrés au crédit de l'époque en toute transparence aussi et le Conseil municipal l'a donc approuvé en toute connaissance de cause. Sur l'autre moitié, nous avons fait le tri et le Grand Théâtre a assumé ce qui relevait de sa responsabilité. Les choses ont été faites proprement, rigoureusement et je tiens à le redire ici, simplement pour qu'il n'y ait aucun doute sur la question.

Par conséquent, il paraît évident qu'il faut refuser cet amendement de coupe dans les subventions du Grand Théâtre. Vous venez de lui accorder des moyens, Mesdames et Messieurs, et je vous en remercie. Ce n'est pas la peine de précariser de nouveau des gens qui travaillent d'arrache-pied pour à la fois réussir la fin de la saison à la place des Nations et rouvrir l'opéra dans les temps à la place Neuve. Ces gens travaillent jour et nuit, ou pas loin, et ils n'ont pas besoin de cela.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 62 non contre 10 oui (1 abstention).*

**Le président.** L'amendement 24 a été retiré par ses auteurs.

*Département de la culture et du sport.*

*Page 17, Service 3401, politique publique 34, Sports et loisirs,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 6 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 25, déposé par les groupes socialiste, Vert et Ensemble à gauche, demande une diminution de 1 franc de la ligne concernant le Fonds de soutien aux clubs et organisation de manifestations. Je cède la parole à M. Emmanuel Deonna.

**M. Emmanuel Deonna (S).** Merci, Monsieur le président. Les infrastructures culturelles et sportives bénéficient à toute la population de la Ville et bien au-delà. De nombreux habitants des communes et de France voisine profitent

des installations de qualité de la Ville de Genève et des cours qu'elle dispense dans de nombreuses disciplines à des prix avantageux. Le sport a longtemps été le parent pauvre de ce Conseil municipal; nous sommes donc très heureux des plans d'investissement ambitieux qui nous ont été présentés en commission des sports, qui permettent de renouveler des infrastructures anciennes ou d'en construire de nouvelles. On peut citer les centres sportifs du Bout-du-Monde, du Bois-des-Frères et des Eaux-Vives. Ces plans permettent aussi d'améliorer le travail des associations sportives, avec notamment la création d'une Maison des sports sur la commune de Vernier.

En outre, ces derniers mois, en collaboration avec le Canton, la Ville s'est engagée dans une réflexion approfondie sur la prévention de la violence dans le sport, au sein et au-delà des enceintes sportives. Ce travail revêt une importance fondamentale si l'on souhaite que le sport puisse continuer à jouer son rôle en faveur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

En collaboration avec l'Agenda 21 – Ville durable et le département de la cohésion sociale et de la solidarité, le département de la culture et du sport a entamé une campagne importante pour l'égalité hommes-femmes dans le sport. De nombreuses disciplines restent aujourd'hui difficilement accessibles aux femmes. Les préjugés, attitudes et comportements sexistes sont encore beaucoup trop répandus dans de nombreux clubs et associations sportifs. En Suisse, des sports extrêmement populaires, comme le football, le ski ou le hockey sur glace, sont encore largement inaccessibles aux filles, aux jeunes filles et aux femmes.

Après la publication en 2014 du rapport *Genre et sports: regards sur les représentations, la mixité et les discriminations*, la Ville s'est engagée dans des études et des consultations approfondies des milieux sportifs au sujet des pratiques sportives féminines et de la lutte contre les discriminations sexistes dans le sport. Elle a commencé à mettre en œuvre cette politique de l'égalité hommes-femmes dans le sport: *gender budgeting*, parité dans les instances décisionnelles dans le sport, programme d'éducation et de communication spécifiquement dédié à cette question, diffusion et promotion de la charte contre le sexisme dans le sport, etc. Ces actions doivent pouvoir être complétées, implémentées et faire l'objet d'une analyse fouillée. Par cet amendement symbolique demandant une réduction de la ligne de 1 franc, nous engageons le Conseil administratif à lier les efforts budgétaires supplémentaires consacrés au sport, dont nous nous réjouissons, à la politique pour l'égalité hommes-femmes dans les pratiques sportives. Je vous remercie.

**Le président.** C'est moi qui vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Vous êtes resté dans vos trois minutes. La parole est à M<sup>me</sup> Ariane Arlotti. Etes-vous auteure de cet amendement?

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Je l'ai signé. Je voulais l'être...

**Le président.** Vous avez donc trois minutes. Je vous laisse vous exprimer.

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Merci, Monsieur le président. Parler du sport dans le processus budgétaire nous paraissait absolument indispensable et urgent parce que nous venons d'approuver 400 000 francs supplémentaires pour le sport à Genève, que ces prochaines années verront également une augmentation des budgets d'investissement et que la question des pratiques sportives féminines est au cœur de ces discussions.

Il y a plus d'une année, nous avons pris connaissance des résultats d'une enquête sur les pratiques sportives des femmes à Genève, intitulée «Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes en Ville de Genève» et j'aimerais citer certains points importants de celle-ci. Parmi les femmes qui y ont répondu, 75% disent avoir renoncé à leur pratique sportive dans leur vie, ou l'avoir suspendue, principalement en raison, par ordre, des enfants, de la famille et de la grossesse pour 41%, du travail pour près de 20%, du manque de temps pour 11% ou encore de problèmes de santé. Et 30% des femmes disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes, 26 % disent en avoir vécu, proportion qui monte à 53% chez les jeunes femmes et les étudiantes. En outre, 35% des femmes préfèrent les pratiques sportives non mixtes, parce qu'elles ne sont pas vraiment habituées à fréquenter des clubs, dont les horaires sont souvent inadéquats avec leurs horaires de travail. On constate aussi que 70% de l'argent donné par la collectivité publique profite aux hommes, principalement par le biais des clubs. Dans les propos tenus lors des entretiens publiés dans le rapport, que je vous encourage à lire si vous ne l'avez pas fait, on lit: «Le sport reste majoritairement un temple du masculin, comme le montrent l'économie et la communication sportives. Les hommes en sont informés depuis leur enfance, et certains n'hésitent pas à exprimer cette supériorité.»

On retrouve cette supériorité jusque dans la presse, où l'on parle beaucoup plus souvent des sports «masculins» – ils ne le sont pas concrètement, mais ils sont beaucoup plus pratiqués par les hommes –, comme le football qui prend des heures d'antenne exemplaires. Les sportifs d'élite, les footballeurs professionnels et les stars accèdent d'ailleurs à des salaires qui dépassent l'entendement, soit plusieurs millions de francs, alors que les stars du football féminin, comparativement, gagneront jusqu'à 15 000 euros par mois. C'est donc totalement disproportionné. Il y a aussi la représentation dans les journaux, bien moindre pour les sports «féminins». Ou alors on parlera de la Coupe Davis féminine à des heures indues, mais pas aux heures de grande audience! Le sport est le reflet des différences entre les hommes et les femmes. C'est une évidence. La responsable d'un

centre sportif affirmait: «Il faudrait promouvoir le sport féminin en créant davantage de sections féminines dans les clubs, en travaillant dans les écoles en faveur du sport des filles, en adoptant le principe des garderies d'enfants ou du sport en famille comme c'est le cas dans les pays du Nord.»

Ce rapport préconisait des mesures pour la Ville de Genève. Parmi celles-ci, je prends les principales.

**Le président.** Madame Arlotti, vous avez dépassé vos trois minutes. Vous pouvez conclure, s'il vous plaît?

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* «Observer: construire les indicateurs permettant de mener une analyse des politiques sportives sous l'angle du *gender budgeting*. (...) Aider les familles: adapter les heures d'ouverture des équipements au temps des femmes. Etudier les possibilités de garde d'enfants (...). Lutter contre les discriminations: (...) Mettre en place une charte contre le sexisme et l'homophobie dans le sport», que tous les clubs sportifs qui bénéficient de la manne publique pourront signer. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Arlotti, concluez s'il vous plaît.

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Je vous laisserai lire le rapport dans son entier ainsi que ses conclusions. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 33 oui.*

**Le budget du département de la culture et du sport, pages 13 à 18, est adopté.**

*Département de l'environnement urbain et de la sécurité,  
Page 19, Service 4003, politique publique 31, Héritage culturel,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.  
(Page 8 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 25.1, déposé par M. Pascal Spuhler, demande une augmentation de la subvention au Musée des pompiers, soit une hausse des charges d'exploitation de 5000 francs. Je cède la parole à M. Pascal Spuhler.

**M. Pascal Spuhler** (HP). Merci, Monsieur le président. Je vous avais déjà proposé ce petit amendement de 5000 francs en complément à la subvention accordée au Musée des pompiers lors du traitement du budget 2018 au mois de mai. Il avait été accepté en deuxième débat et, à la suite d'une incompréhension générale, il avait malheureusement été annulé lors du troisième débat. Je vous le propose de nouveau cette année afin que le Musée des pompiers puisse enfin bénéficier d'une enveloppe relativement correcte pour pouvoir survivre.

Je rappelle que ce musée ne compte que des bénévoles, qui en font profiter le public et surtout les écoles. Il faut qu'ils puissent subvenir à leurs nécessités, soit l'entretien du musée et du matériel, mais également l'achat de nouveaux objets à exposer. Ce musée nous raconte la magnifique histoire des pompiers de la Ville et je vous enjoins, Mesdames et Messieurs, de soutenir nos pompiers retraités qui s'occupent de ce musée et le musée lui-même pour un montant modique de 5000 francs supplémentaires.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Ensemble à gauche soutiendra cet amendement, non seulement pour donner des moyens supplémentaires au Musée des pompiers, entièrement tenu par des bénévoles, mais également pour leur adresser un signe de reconnaissance, à l'heure où ce musée est de nouveau remis en question, à travers la pétition P-396, «*Stand up!* Du logement coopératif et participatif à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville». Celle-ci a été signée par des personnes ayant la volonté de détruire cet endroit pour y construire des logements. Le Musée des pompiers est un bijou bâti et aménagé par les pompiers à la retraite et actifs, semaine après semaine, mois après mois, sur leur temps libre. Approuver cette augmentation de subvention revient simplement à témoigner de l'importance de ce musée dans le paysage muséal genevois. C'est aussi réaffirmer la volonté de ce Conseil municipal de le maintenir à cet endroit. Nous approuverons donc cet amendement.

**Le président.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le résultat pour le département de la culture et du sport est une péjoration du budget de 126 826 francs. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). Le Parti socialiste est sensible à la question du Musée des pompiers. La commission des travaux et des constructions a eu l'occasion de le visiter et c'est un petit bijou, effectivement pris en main par des pompiers bénévoles, notamment retraités. C'est extrêmement touchant de voir l'implication, le travail et l'amour qu'ils ont mis dans ce musée.

Néanmoins le Parti socialiste ne soutiendra pas l'augmentation de cette subvention parce que la commission mentionnée est en train d'étudier un projet

relatif au Musée des pompiers à cet emplacement en ce moment même. Effectivement, la pétition P-396, qui émane d'étudiantes et d'étudiants de la Ciguë, demande d'envisager un projet de logement étudiantin au même emplacement. Celui-ci inclura-t-il le Musée des pompiers? Nous ne le savons pas encore. Nous saurons ce qu'il en est à l'issue des travaux de la commission. A ce moment-là, que le musée soit maintenu ou déplacé, nous pourrons étudier en toute tranquillité et à tête froide ses besoins. Le Parti socialiste vous invite à refuser cet amendement, Mesdames et Messieurs, mais il soutient les pompiers dans leur œuvre et l'amour de leur musée.

**M. Didier Lyon** (UDC). L'Union démocratique du centre soutiendra cet amendement. Le Musée des pompiers présente une collection riche et importante de matériel historique, parfois des pièces uniques, du corps des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de la Ville de Genève. Il est fréquenté par un nombreux public, adultes et enfants, et géré par des bénévoles, anciens sapeurs-pompiers professionnels qui donnent beaucoup de leur temps pour que ce musée puisse vivre. Le Conseil municipal doit montrer de la reconnaissance pour le travail de ces bénévoles et l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers. Le musée est ouvert deux jours par semaine, il me semble. S'agissant de la construction de logements pour étudiants, l'Union démocratique du centre pense que ce projet pourrait prendre place sur bien d'autres terrains, sans déranger le Musée des pompiers.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Que voilà une belle démarche citoyenne que celle du Musée des pompiers fait par les retraités du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève! On leur doit un petit coup de pouce. Ils en ont besoin pour faire fonctionner leur musée et bien l'entretenir. Ce musée gagne à être connu. Les écoles le visitent. Il est nécessaire de lui accorder cette aide de 5000 francs, bien méritée, qui avait été refusée lors du vote du budget 2018 à cause d'une incompréhension. Je vous invite donc à l'approuver maintenant, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). J'entends déjà derrière moi ce qu'on peut tous reprendre en chœur: on adore les pompiers! (*Rires et applaudissements.*) On adore les pompiers et les Verts soutiendront effectivement le Musée des pompiers. (*Remarque.*) Pardon? J'ai ma vice-présidente qui me souffle des choses...

**Le président.** S'il vous plaît, avancez.

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Même sans souffler, nous soutiendrons cet amendement pour le Musée des pompiers.

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien évidemment cette augmentation de subvention, mais il convient clairement de ne pas opposer les logements d'étudiants ou d'apprenants et le musée tel qu'on le connaît aujourd'hui. Alors oui aux 5000 francs pour le fonctionnement de cette noble association et de ce musée, mais ne confondons pas les débats. La commission des travaux et des constructions mène actuellement son étude avec tout le sérieux nécessaire.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (51 oui et 18 abstentions).

Le budget du département de l'environnement urbain et de la sécurité, pages 19 à 22, est adopté.

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 23, Service 5001, politique publique 41,*

*Hôpitaux, homes médicalisés,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 9 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 26, déposé par M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, demande la suppression de la nouvelle subvention pour l'association Face à Face, soit une baisse des charges d'exploitation de 150 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Merci, Monsieur le président. Nous avons déposé un amendement pour supprimer la ligne créée en un claquement de doigts en commission des finances. L'association elle-même demandait 50 000 francs et 150 000 francs ont été accordés! On constate d'ailleurs, à lire le rapport, que tous les commissaires n'étaient pas là lorsque cela s'est fait.

J'aimerais revenir aux fondements de l'association Face à Face, qui nous posent un problème. Ce n'est pas une association féministe à proprement parler. Elle traite des problématiques de violence que les femmes occasionnent et elle remet en question l'idée même d'autodéfense. Pour se défendre, pour survivre, on produit de la violence, bien sûr; c'est ce qu'on appelle l'autodéfense et

c'est souvent aussi le cas pour les femmes. Or, on lit sur le site de Face à Face: «La société doit accepter de changer le regard qu'elle porte sur les femmes et les mères en matière de violence. La violence n'est pas l'apanage d'un sexe ou d'une tranche d'âge. Tout individu peut en effet être auteur de violence une fois dans sa vie à différentes échelles. Reconnaître la violence commise par les femmes est une réelle nécessité dans la lutte contre la violence et sa transmission de génération en génération. En effet, malgré l'égalité, les femmes ne sont-elles pas, encore, les garantes de l'éducation juvénile?» C'est fort de café!

Il ne s'agit pas de nier la violence des femmes. Certes, elle existe. Mais dire que les femmes sont aussi violentes que les hommes, c'est ne pas reconnaître les rapports de domination dans la société. Or, ces rapports de pouvoir légitiment en quelque sorte la violence que les femmes vivent en la banalisant, en la minimisant, voire en l'invisibilisant, à l'image des violences sexuelles et du harcèlement, par exemple. Dire que les femmes sont aussi violentes que les hommes, c'est ne pas prendre en compte les chiffres sur les femmes victimes de violence dans leur couple. En Suisse, l'action publique face au phénomène des violences dans le couple s'appuie sur des catégories d'inspiration féministe, pour évoluer vers une assise médico-psychologique de santé publique et communautaire. Or, la mise à distance du paradigme féministe, qui insiste sur le contrôle de l'un sur l'autre, brouille les notions de victime et d'auteur pour revendiquer les violences dites bilatérales, symétriques et réciproques. Dans cette logique, il s'agirait alors de brouiller les catégories de victime et auteur en forgeant celle de «victime-agresseur», mais aussi de réaffirmer la notion de coresponsabilité. Mais les chiffres sont parlants et sans appel. Prenons la partie émergée de l'iceberg que constituent les homicides entre conjoints: dans plus de neuf cas sur dix, les crimes sont des féminicides. Les hommes tuent plus que les femmes, quels que soient les pays étudiés. Lorsqu'on questionne les motivations de ces meurtres, les constats qui en ressortent ébranlent encore davantage...

**Le président.** Trois minutes, Madame Arlotti.

*Mme Ariane Arlotti.* ... les tenants de la théorie de la symétrie des genres, comme l'association Face à Face... (*Brouhaha.*) Je vous remercie de m'écouter, Messieurs du Mouvement citoyens genevois. Dans le cas d'un féminicide, le crime se déroule dans des contextes de séparation et de jalousie; il s'agirait des deux premières raisons expliquant le passage à l'acte. Par ailleurs, il apparaît qu'un lourd passif de violences conjugales, consignées par des procédures judiciaires...

**Le président.** Madame Arlotti, il vous faut conclure, s'il vous plaît.



*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* ... concernant des blessures reçues, a scandé la vie de la victime avant qu'elle ne soit tuée. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*) Dans les cas de maricides, il apparaît que l'autodéfense pour la femme ou ses enfants est la première motivation de son geste. Force est de constater que, pour les hommes, l'homicide prend racine le plus souvent dans un contexte de domination des femmes.

**Le président.** Nous sommes à la quatrième minute. Je vous demande encore une fois de conclure, Madame Arlotti.

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* L'illustration de ces chiffres, qui ne peuvent être mis en doute, montre combien le caractère de la violence conjugale, lu sous un certain angle (*brouhaha*), comporte une dimension sexiste: 15% des cas pour une femme meurtrière et 84% pour les hommes, chiffres publiés en France pour 2015.

**Le président.** Madame Arlotti, vous exagérez. Nous approchons les cinq minutes, bientôt le double du temps de parole. Vous avez terminé?

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Monsieur le président, je n'étais pas pour un débat accéléré. Nous votons le budget et une journée n'est pas énorme pour examiner 1,2 milliard de francs. Si on ne peut pas prendre la parole comme il se doit pour traiter des sujets qui concernent toute la République...

*Des voix.* Mais non!

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Je suis désolée, ce n'est pas démocratique. Vive la majorité de droite!

**Le président.** Chère Madame, je suis obligé d'intervenir. Nous avons un règlement et je le respecte. Il n'est pas à la carte selon les sujets ou les sensibilités de chacun. Vous avez trois minutes, c'est tout. Vous en avez eu cinq. J'estime avoir été extrêmement patient. La parole est à M. Stefan Gisselbaek.

**M. Stefan Gisselbaek** (PLR). Merci, Monsieur le président. L'association Face à Face propose trois programmes thérapeutiques différents. Le premier est destiné aux familles qui rencontrent de grandes difficultés, des situations de

violences et il a pour but de permettre à ces familles de retrouver un équilibre et une certaine harmonie. Le deuxième est consacré aux adolescents de 13 à 20 ans qui adoptent des comportements violents et qui sont parfois en rupture. Enfin, un troisième programme est destiné aux femmes auteures de violences.

Avec ces trois programmes l'association Face à Face accomplit un travail remarquable et nécessaire. Ce n'est pas seulement un jugement de valeur personnel, même si j'en suis convaincu moi-même: l'Office fédéral des assurances sociales reconnaît le programme Face à Face ados comme un projet modèle et novateur, duquel on peut tirer de bonnes pratiques. Cela a été fait dans le cadre du programme national de la Confédération Jeunes et violences, très fouillé et complet. J'invite ceux que cela intéresse à consulter le site [jeunesetviolences.ch](http://jeunesetviolences.ch) pour en savoir plus. Cette importante reconnaissance fédérale a poussé le Canton du Tessin à s'intéresser au programme Face à Face ados et il est en train de l'implanter sur ce territoire. Le Canton de Vaud s'y intéresse également à l'heure actuelle. A Genève, le Tribunal des mineurs envoie régulièrement des jeunes condamnés à suivre ce programme. Le Service de protection des mineurs travaille aussi avec cette association.

Ce sont donc des prestations utiles à la société, en particulier à la Ville de Genève, puisque de nombreux jeunes, de nombreuses femmes et des familles y sont domiciliés. Au fond, je suis étonné de la position de la gauche sur ce sujet. Par principe, elle est hostile au tout répressif, à raison d'ailleurs. Or, Face à Face donne précisément une chance concrète aux jeunes qui rencontrent des problèmes de violence de repartir du bon pied. Cela peut véritablement changer des destins. L'association permet également à des familles de régler des problèmes de violence, ainsi que de retrouver une certaine harmonie et un nouvel équilibre. Enfin, Face à Face permet à des femmes qui rencontrent des problèmes de violence d'y tourner le dos en trouvant un appui essentiel. Je regrette donc que des partis qui se réclament du féminisme et qui préféreront à juste titre, là où c'est possible, l'accompagnement thérapeutique à la répression pure et dure, en particulier concernant de jeunes adolescents à un âge charnière, proposent de tels amendements. Quand on sait que la violence se transmet à travers les générations, on comprend qu'il est important de la stopper pour éviter que ces comportements ne se propagent au sein des familles.

Pour répondre à M<sup>me</sup> la conseillère municipale Ariane Arlotti – vous lui transmettez, Monsieur le président, s'il vous plaît, comme il est d'usage –, il n'est pas question de nier le droit à l'autodéfense; toute personne attaquée a droit à la légitime défense. Il ne s'agit pas de remettre cela en question, mais de prendre en charge les femmes auteures de violences dans le cadre du programme Face à Face femmes, de la même manière que l'association Vires, par ailleurs, prend en charge les hommes auteurs de violence. Face à Face ne pose pas la question de la légitime défense, jamais. M<sup>me</sup> Arlotti considérerait que Face à Face ne proposait pas les mêmes prestations que d'autres associations s'occupant des victimes.

C'est tout à fait vrai; elle n'en propose pas. D'autres associations, qui ont toute leur utilité et leur pertinence par ailleurs, s'occupent des victimes. Celles-ci ont aussi besoin d'aide, évidemment, et il ne sera jamais question de nier l'utilité des structures qui les prennent en charge. Mais traiter les auteurs de violences, c'est éviter de nouvelles victimes et on ne peut pas ignorer les personnes qui ont de tels comportements, en les laissant livrées à elles-mêmes. Ce n'est pas responsable. Il faut au contraire, parallèlement à l'accompagnement des victimes, travailler sur le risque de récurrence des auteurs et le diminuer au maximum. C'est ce rôle essentiel que Face à Face joue; à ma connaissance, c'est la seule structure à Genève à le faire.

Des familles de jeunes et de femmes ont très concrètement besoin de cette association. Face à Face a aujourd'hui besoin du soutien de la Ville de Genève pour remplir ses missions d'utilité publique. La société a un intérêt direct à investir dans la lutte contre la violence. Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical vous invite à refuser les deux amendements visant cette association. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Pour les Verts, la mission de l'association Face à Face, qui est de casser la spirale des violences au sein des familles par un accompagnement, plus particulièrement des adolescents, est d'importance. Cependant, le domaine de la santé est de la compétence du Canton, dont Face à Face reçoit déjà une subvention de 25 000 francs. (*Remarques.*) Excusez-moi, je parle... Jusqu'en 2015, cette subvention était de 40 000 francs. Les Verts peuvent comprendre la volonté de Face à Face d'obtenir une subvention de la Ville de Genève, mais nous estimons que notre commune n'a pas à compléter le manque financier provenant d'une décision cantonale. C'est la responsabilité du Canton de subventionner cette association.

De plus, Face à Face a choisi d'engager dans son équipe une psychologue dont les prestations ne sont pas reconnues par la convention-cadre Tarmed. En 2016, cela a eu pour conséquence la non-prise en charge de 71 500 francs par les assurances-maladie, ce qui grève le budget de l'association. Pour les Verts, les contribuables n'ont pas à payer un choix lié à l'engagement du personnel. La mission de Face à Face étant d'importance, les Verts s'opposent à la suppression totale de la subvention de 150 000 francs demandée par l'amendement. Par contre, nous sommes favorables à l'amendement qui suivra, qui prévoit de ramener cette subvention à 25 000 francs.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je me permets d'attirer l'attention des chefs de groupe sur le fait qu'il est presque 18 h 45. Vraisemblablement, nous n'aurons pas terminé le deuxième débat. Nous effectuerons une pause de

19 h 30 à 20 h 30. Je les prie donc de prendre les mesures qui s'imposent pour que nous ayons quelques calories. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Anne Carron.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Merci, Monsieur le président. Je ne reviendrai pas sur les activités de Face à Face, qui viennent d'être expliquées par M. Gisselbaek de façon détaillée et très clairement. Ces quelques mots visent à vous dire que le Parti démocrate-chrétien soutient la demande initiale du Parti libéral-radical d'octroyer 150 000 francs à cette association, notamment pour couvrir un poste de secrétaire administrative, idéalement à 75%, assumé actuellement par la directrice en plus de son cahier des charges, ce qui la conduit, nous a-t-on dit, à un taux d'activité de 160%. La somme servirait aussi à s'acquitter d'un loyer.

Les activités menées par Face à Face, en tout cas le programme concernant les femmes, disparaîtraient si cette dernière n'avait plus les moyens et cela serait extrêmement regrettable pour Genève. On sait que le Tessin met en place un programme similaire et que le Canton de Vaud s'y intéresse également. Par ailleurs, la complexité du travail mené décourage de nombreuses fondations, paraît-il, donc le risque est grand de voir disparaître cette prestation malheureusement nécessaire. Au vu des arguments présentés par M. Gisselbaek tout à l'heure, nous refuserons cet amendement et le suivant.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** J'ai écouté avec attention le plaidoyer de M. Stefan Gisselbaek et je ne parlerai pas du fond, mais du fait que cette association, dans ses activités et ses buts, émerge très clairement aux compétences du Canton. Chaque année il y a des coups de cœur, des situations qui font que certaines associations reviennent avec des demandes de subvention envers la Ville, alors que le Canton devrait assumer ces budgets. Je fais référence, par exemple, à l'Association des familles monoparentales, qui doit être financée au niveau cantonal.

Aujourd'hui, comme cela a été rappelé, l'un des problèmes de Face à face est d'abord qu'une des psychologues ne peut pas bénéficier des remboursements Tarmed. On peut donc se demander pourquoi l'association emploie quelqu'un qui ne peut pas faire valoir l'assurance-maladie. L'autre point est que cette association dispose de locaux qui coûtent assez cher, soit 50 000 francs par an. En 2016, l'Etat avait diminué de moitié la subvention accordée à cette association, de 150 000 à 75 000 francs, et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport avait revu son soutien au programme Face à Face ados, passé de 40 000 à 25 500 francs.

En l'état, alors que nous accusons déjà une péjoration du budget de 126 000 francs, il n'est pas raisonnable de suppléer le Canton dans ses devoirs

quant à des activités qui relèvent de thérapeutiques de santé, raison pour laquelle mon département n'était pas entré en matière sur cette demande de subvention.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 63 non contre 7 oui (1 abstention).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 23, Service 5001, politique publique 41, Hôpitaux, homes médicalisés, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 9 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 27, déposé par les groupes socialiste et Vert, demande aussi une diminution de la nouvelle subvention pour l'association Face à Face, soit une baisse des charges d'exploitation de 125 000 francs. Si vous êtes d'accord, nous passons tout de suite au vote. (*Protestations.*) S'il vous plaît! Je cède la parole à M<sup>me</sup> Maria Casares.

**M<sup>me</sup> Maria Casares (S).** Merci, Monsieur le président. L'engagement du Parti socialiste contre les violences faites aux femmes et en faveur du travail mené sur les auteurs de ces violences date de très nombreuses années. Nous n'avons pas à justifier de notre engagement. Nous ne nous prononcerons pas sur la nature de cette association, ni sur son travail, puisque nous avons des échos assez positifs. Elle fait du très bon travail; nous le reconnaissons.

Le Parti socialiste et moi-même placerons notre argumentaire sur la forme, c'est-à-dire sur la raison de donner de l'argent et ce montant-là en particulier. La droite est la première à nous interpellier sur la répartition des charges entre le Canton et les communes, qui est très précise. Tout ce qui est de l'ordre du secteur individuel ou du secteur de la santé revient au Canton, absolument pas aux communes. Nous n'avons pas à subventionner celui-ci, en un sens.

Je rappelle que 90% des bénéficiaires de cette association sont de jeunes adultes masculins. (*Exclamations.*) Nonante pour cent des bénéficiaires de cette association...

**Le président.** Madame Casares, poursuivez.

*M<sup>me</sup> Maria Casares.* ... sont des jeunes hommes et 10% sont des jeunes femmes.

Finalement, cet amendement interroge le Parti libéral-radical, pas le Conseil municipal de la Ville de Genève, car, comme la directrice de Face à Face nous l'a expliqué en commission des finances, la conseillère d'Etat M<sup>me</sup> Fontanet restituera la moitié de subvention que M. Longchamp avait supprimée. Toujours selon elle, l'association – on ne l'invente pas – a reçu une lettre de M<sup>me</sup> Fontanet, elle aussi libérale-radical, sauf erreur, qui l'assure de l'augmentation de sa subvention en 2019. En outre, une subvention de 25 000 francs lui sera octroyée en 2018 ou en 2019 – on n'a pas très bien compris – par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, présidé par une magistrate socialiste. C'est dire que nous sommes très sensibles à cette question. Par ailleurs, cette association a fait des demandes de fonds auprès d'une fondation privée; elle avait apparemment plus ou moins l'assurance d'obtenir quelque résultat.

Le Parti socialiste est stupéfait de la somme de 150 000 francs. Tout à l'heure, le Parti libéral-radical demandait des garanties sur la subvention de Viol-secours, sur le festival Les Créatives, mais on ne sait pas très bien ce qui se passera avec ces 150 000 francs. D'autant que la directrice ne demandait que 50 000 francs; on ne comprend donc pas pourquoi on ne s'en est pas tenu là. En reconnaissance du travail fait par cette association, le Parti socialiste a déposé cet amendement pour lui octroyer, au final, 25 000 francs de subvention. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). C'est assez pathétique. Je constate simplement que l'Alternative dit que telle mission relève de la Ville quand cela l'arrange et que c'est du Canton quand la proposition ne vient pas d'elle.

*Une voix.* Ouais!

*M. Daniel Sormanni.* Et elle affirme que l'association en question ne s'occupe pas suffisamment des femmes! Non mais, franchement, de qui se moque-t-on? Vous avez envie de vous attribuer la politique sociale de la Ville? C'est raté! Vous avez envie de faire avancer vos favoris, que vous soutenez depuis vingt ans? Aujourd'hui, c'est raté!

Il faut savoir raison garder. Hier, nous avons approuvé le budget du Canton et je n'ai pas vu de subvention pour Face à Face... Les promesses rendent les fous joyeux mais, en attendant, nous voulons que l'association ait sa subvention et puisse faire face à ses obligations pour son excellent travail. Par conséquent, nous refuserons aussi cet amendement. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Arlotti, dont le temps est enfin illimité.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG).** C'est magnifique. Merci, Monsieur le président. Il est juste dommage que l'inverse ne prévale pas, à savoir que les trois minutes soient imposées aux personnes qui ne sont pas auteures des amendements.

**Le président.** Pas de problème, il faut changer le règlement.

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* La position que nous avons prise tout à l'heure relevait du fond. Si j'en ai traité, ce n'est pas pour dénigrer le travail fait par cette association. Mais je dis que cette association n'est pas féministe. Evidemment, je suis peut-être plus radicale dans mon féminisme que d'autres, mais je ne peux pas m'empêcher de rebondir sur le fait que 90% des jeunes qui bénéficient de l'aide apportée par Face à Face sont des garçons, contre 10% de filles. Or, si vous ouvrez les rapports d'activité disponibles sur le site internet de l'association, vous constaterez que l'association s'adresse majoritairement aux femmes – on s'occupe donc de la violence que les femmes produisent dans la société –, ainsi qu'aux jeunes, c'est très important, et aux familles. Mais en parlant de cette violence, si on veut stopper celle-ci, comme M. Gisselbaek le disait, il faut justement commencer par reconnaître la domination des hommes sur les femmes dans la société. Il faut reconnaître que celle-ci contient une violence structurelle, que subissent toutes les personnes, notamment les femmes, qui n'ont pas eu la chance d'apprendre à se défendre, puisque c'est culturel, comme on apprend aux garçons à le faire dès leur plus jeune âge. Voilà pour le fond.

Concrètement, sur la forme, il est évident que les subventions attribuées par la Ville relèvent également du Canton. Par exemple, le Centre de consultation spécialisé dans le traitement des séquelles d'abus sexuels reçoit 10 300 francs. Pour cette raison précisément, un montant de 150 000 francs nous paraît totalement disproportionné: la Ville n'est pas là pour suppléer aux manquements du Canton. L'amendement que nous avons déposé pour une subvention de 40 000 francs à l'association Viol-secours, qui fait également un travail remarquable et qui s'adresse directement aux femmes victimes, correspondait à ce qui lui manque et dont les femmes profiteront. Face à Face n'est plus reconnue par la loi sur l'assurance-maladie. C'est pourquoi le travail effectué auprès des jeunes garçons et des jeunes filles est devenu un travail de prévention, et donc du ressort du Canton. La Ville peut aussi le soutenir, mais pas à une échelle de 150 000 francs! Notre amendement ayant été balayé, nous accepterons celui déposé par les socialistes et les Verts.

**M. Simon Brandt** (PLR). En son temps, Jean de La Fontaine disait: «Selon que vous serez puissant ou misérable / Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.» Aujourd'hui, j'aimerais paraphraser celui-ci et dire: selon que vous serez membre d'un parti de gauche ou non, ils vous accorderont oui ou non une subvention.

Le débat de ce soir est surréaliste. Vous nous reprochez depuis des années de faire des coupes budgétaires sans projet ni proposition sociale. Maintenant que nous en avons, ils ne vous conviennent pas. Pourquoi? Peut-être parce qu'il n'y a pas assez de membres de vos partis respectifs dans ces associations? Parce que les programmes ne vous plaisent pas? Je n'en sais rien, mais de grâce arrêtez d'inventer des prétextes divers et variés pour justifier des refus, alors même qu'on a reçu le rapport d'activité de Face à Face, qu'on l'a auditionnée en commission et que le montant correspond au franc près à ce qu'elle a réclamé. Il n'y a pas une demi-heure, vous nous proposiez de donner une subvention à des gens qui n'ont déposé aucune demande officielle, ni d'audition en commission et dont nous n'avons pas les comptes. Encore une fois, aujourd'hui, c'est bien la preuve que certains ici font de la politique à la tête du client et que d'autres la font sur la base de dossiers.

Pour notre part, nous préférons la seconde catégorie et nous pourrions dire que nous n'avons pas fait de la politique selon la couleur politique des affidés, mais bien sur nos convictions, ce qui n'est pas le cas de tout le monde ce soir. (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 32 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 23, Service 5001, politique publique 41, Hôpitaux, homes médicalisés, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 9 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 28, déposé par les groupes socialiste et Vert, demande la diminution de la nouvelle subvention pour l'association Resiliam, soit une baisse des charges d'exploitation de 20 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). Merci, Monsieur le président. L'association Resiliam fait du très bon travail. Le Parti socialiste tient à le relever. Elle est reconnue d'utilité publique, ce qui signifie qu'elle est tenue de s'adresser à



un cercle de bénéficiaires ouvert, de faire preuve d'altruisme et de propositions concrètes. Elle s'est donné pour mission de soutenir les enfants dont un parent est malade ou qui traversent un deuil. Mais la qualité des prestations ne signifie pas que la Ville de Genève doive la soutenir.

En effet, il s'agit ici de s'interroger sur les politiques publiques menées par la «commune» de Genève. Lors du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, les prestations en lien avec la santé sont clairement restées de la responsabilité du Canton de Genève. Or, l'association Resiliam œuvre dans le domaine de la santé. Tant parmi les responsables de soutien qu'au comité, nous retrouvons des infirmières et infirmiers, des psychomotriciennes et psychomotriciens, etc. Les communes ne se sont jamais vu reconnaître de compétences dans le domaine de la santé; elles n'en ont donc pas développé non plus. Est-ce donc à la Ville de Genève de faire face à une certaine forme de désengagement du Canton? C'est une vraie question et elle aura tout son poids avec la réforme de la fiscalité des entreprises, puisque celle-ci aura un coût pesant sur le dos des communes. La droite municipale devrait s'interroger lorsqu'elle fait des propositions de subvention, elle qui observe le budget à la loupe.

Le Parti socialiste a déposé un amendement. Il souhaite que l'on reconnaisse le travail mené par Resiliam, mais pas que l'on subventionne cette association à hauteur de 45 000 francs. Il propose de ramener cette somme à 25 000 francs. Nous remercions ce plénum de soutenir notre amendement.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). L'association fait un très bon travail, comme ma préopinante vient de le dire. Mais comme ce n'est pas une proposition de l'Alternative, comme «c'est pas nous qu'on a proposé l'amendement», on ne soutient pas... Voilà ce que l'Alternative dit aujourd'hui. Si c'est cela votre politique sociale, celle des petits copains socialistes et autres, comme on l'a vu dans la presse ces derniers jours encore, c'est bien triste. Nous refuserons donc votre amendement.

**M. Didier Lyon** (UDC). L'association Resiliam a été fondée en 2012. C'est une organisation reconnue d'utilité publique par l'Etat de Genève. Elle soutient les enfants et les jeunes devant faire face à une maladie grave, à un handicap ou au décès d'un proche. Elle intervient dans l'urgence afin de prévenir les séquelles d'un traumatisme, apporte un soutien psychologique gratuit aux enfants et aux jeunes concernés par ces épreuves, ainsi qu'à leur famille, que ce soit individuellement, en famille, ou en groupe. Par ailleurs, l'association informe et sensibilise les professionnels de la santé. Les intervenants spécialisés de Resiliam adaptent les modalités de leur pratique aux besoins des bénéficiaires et cela tout

particulièrement dans des situations délicates. Parmi les membres d'honneur de la société, nous avons l'ancienne conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf.

Par conséquent, au vu de la mission de Resiliam, l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas ce projet d'amendement socialiste et Vert.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Comme vous l'aurez compris, les Verts sont favorables à une subvention de 25 000 francs au lieu de 45 000 francs. Cela pour les raisons suivantes.

Nous sommes et nous serons tous et toutes confrontés un jour à une maladie grave, à un handicap ou au décès d'un proche. Les Verts veulent soutenir les jeunes et moins jeunes, ainsi que leurs proches, afin de prévenir de futures séquelles liées à ces situations traumatisantes, ce que l'association Resiliam fait. De plus, elle offre gratuitement un soutien personnalisé aux familles et en groupe, ce que nous saluons. Cependant, pour la raison évoquée par le Parti socialiste et celle qui prévalait dans notre volonté de diminuer la subvention de l'association Face à Face, les prestations données relèvent du domaine de la santé et sont donc de compétence cantonale. De plus, les fonds propres de l'association Resiliam sont élevés. Nous sommes donc d'accord de porter la subvention à 25 000 francs, en lieu et place des 45 000 francs proposés.

*Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 34 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 23, Service 5001, politique publique 54, Famille et jeunesse,*

*groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*(Page 10 des subventions.)*

**Le président.** L'amendement 29, déposé par les groupes socialiste et Vert, demande une diminution de la nouvelle subvention pour l'association Le Refuge de Darwyn, soit une baisse des charges d'exploitation de 125 000 francs. Je cède la parole à M<sup>me</sup> Albane Schlechten.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten** (S). Merci, Monsieur le président. En introduction à ce débat budgétaire, je parlais d'ajouts de subventions surréalistes et je vais vous expliquer pourquoi.

Dans le cas du Refuge de Darwyn, nous avons reçu des représentantes et représentants de cette association en commission des finances, soit la personne qui travaille au refuge et des membres du comité. Pour les personnes qui ne savent pas de quoi on parle, le Refuge de Darwyn se trouve à Sézenove et recueille des bêtes, notamment des chevaux, des poneys ou des ânes qui sont maltraités ou abandonnés, comme cela arrive fréquemment. Cela arrive dans différentes communes mais, pour avoir un cheval, il faut plutôt habiter dans une commune rurale, vous en conviendrez, j'espère.

Pour mener à bien des activités sociales, d'accompagnement, notamment de thérapie équestre, qui impliquent d'accueillir des enfants et des jeunes, l'association nous a dit rechercher 146 000 francs. Une recherche de fonds s'étend sur tout le canton. Ses membres se sont donc adressés à différentes communes, dont celle de Bernex qui a refusé de les soutenir, ou à d'autres financeurs. Ils sont donc venus frapper à la porte de la Ville de Genève, à raison puisque nous soutenons fréquemment des projets qui ne sont pas sur notre commune. Mais par des montants qui restent raisonnables: de 5000 à 15 000 francs, voire 20 000 francs si le projet nous séduit vraiment, en adéquation avec le fait que la tâche ne relève pas de notre commune. Nous le faisons plutôt par solidarité intercommunale.

C'est pourquoi, dans ce cas, nous demandons une baisse de la subvention pour arriver à un montant réaliste. Sachant que l'association se trouve à Sézenove... Qui sait où se trouve Sézenove ici? (*Brouhaha.*) Merci beaucoup, le petit sondage est terminé. L'association a vraiment un impact intercommunal, cantonal et régional, puisque le refuge, malheureusement pour eux et pour le berceau romand, doit aussi accueillir des animaux venant de France.

*M. Pascal Holenweg (S).* Des chevaux frontaliers!

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* C'est M. Holenweg qui fait des boutades. Excusez-nous, il est tard.

J'ai entendu certains collègues soucieux de savoir où nous compenserions nos demandes de nouvelles subventions. Nous avons proposé différentes baisses, dans trois associations, dont deux ont été refusées. Nous entendons les arguments pour s'y opposer et je rappelle que, sur le fond, nous sommes d'accord de soutenir ces structures, mais à des montants raisonnables. Dans le cas du Refuge de Darwyn, c'est encore plus surréaliste que pour le reste: cette association a besoin de 146 000 francs, mais elle n'a pas demandé autant à la Ville...

**Le président.** Trois minutes, Madame Schlechten.

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* ... pourtant on les lui donne et, en plus, les mêmes qui nous font la morale à longueur d'année parce qu'on n'a pas 5000 francs par-ci, par-là, et qui demandent des baisses du centime additionnel, l'ont arrondie vers le haut! (*Brouhaha.*) C'est surréaliste. Chères et chers collègues, je vous demande d'être raisonnables et d'accepter d'abaisser la subvention de 125 000 francs pour octroyer 25 000 francs à l'association.

**M. Sami Kanaan, maire.** Manuel Tornare, qui a représenté l'association Le Refuge de Darwyn en commission et qui se réjouit beaucoup de l'intérêt qu'on porte à celle-ci, très bien accueillie dans cette enceinte, a effectivement précisé lui-même qu'il n'espérait pas que la Ville de Genève lui donne les 146 000 francs évoqués. Ce que M<sup>me</sup> Schlechten a dit est juste: il s'agit d'une recherche de fonds en cours auprès de plusieurs sources. Pour M. Tornare, il est surtout important que la Ville de Genève soutienne symboliquement le Refuge de Darwyn, ce qui facilite ses démarches financières par ailleurs.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** J'avoue que j'ai entendu beaucoup de bêtises ce soir mais alors, là, il y en avait une pas mal. (*Exclamations.*) Contrairement à ce que M<sup>me</sup> Schlechten pense, beaucoup de cavaliers habitent la Ville. Personnellement, j'ai toujours habité la Ville et j'ai eu des chevaux depuis l'âge de 18 ans jusqu'à mes 37 ans, et alors? (*Brouhaha.*) Ce n'est pas un problème. Vous ne pouvez pas stocker votre cheval en ville.

*Des voix.* Stocker?

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Donc, automatiquement, quand vous êtes cavalier, vous avez votre cheval dans la campagne environnante. (*Brouhaha. Le président frappe du marteau.*) Vous louez un box dans un manège ou une ferme et vous payez la pension. De nos jours, comme cela nous a été expliqué par le Refuge de Darwyn en commission, de plus en plus de familles ont des problèmes financiers et, dans ce cas, malheureusement, l'une des premières victimes collatérales, c'est le cheval, le poney ou l'âne, parce que ce sont des animaux qui coûtent cher. Une pension dans une ferme coûte au minimum 500 francs par mois. Ajoutez les frais vétérinaires, le matériel, les problèmes de santé, beaucoup de familles se retrouvent à devoir se débarrasser du cheval en premier. Le refuge est là et les recueille. M<sup>me</sup> Thibaud nous l'a dit en commission: certains des chevaux recueillis viennent d'habitants de la Ville de Genève. De plus, M. Tornare nous a aussi dit qu'il donnait toujours des subventions au Refuge de Darwyn lorsqu'il était président du département. (*Brouhaha.*)

Le refuge ne fait pas que recueillir des chevaux; il organise des camps avec ces chevaux, il les place, il trouve des donateurs, des parrains et marraines pour ses chevaux mais, plus la crise économique est grande, plus il y a de chevaux à la rue. Il faut bien les mettre quelque part. En commission, l'association nous a clairement dit qu'elle avait besoin d'agrandir un peu un hangar pour des chevaux supplémentaires et qu'elle pourrait éventuellement engager un éducateur pour aider les enfants handicapés. Mais, pour cela, il lui faut davantage de moyens. Ce ne sont pas des choses qui se font gratuitement; c'est quand même assez spécial.

Et le cheval est l'un des animaux qui apportent le plus d'énergie, et d'énergie positive. Dans la nature, c'est une proie; il a besoin d'être entouré et protégé. L'échange peut être absolument merveilleux avec un cheval pour autant qu'on prenne le temps. Il répare autant de gens qu'il a besoin d'être réparé lui-même. C'est quelque chose qu'on a tendance à oublier. Si M<sup>me</sup> Schlechten a posé la question de savoir combien de personnes situaient Sézenove, je demande combien de personnes savent vraiment ce qu'est un cheval, combien savent s'en occuper correctement et échanger avec lui. (*Brouhaha.*) Si vous n'aimez pas les chevaux, Mesdames et Messieurs, c'est que vous n'aimez pas les êtres humains, parce qu'il n'y a pas plus doux qu'un cheval. (*Commentaires.*) Je vois que cela vous parle...

Je ne peux donc que vous recommander de ne pas accepter cette diminution de subvention. Le refuge s'est engagé à mener des activités aussi pour les habitants de la Ville. Il accueille aussi des personnes en EMS. Or, on compte énormément d'EMS en Ville de Genève; cela fait beaucoup de bien aux personnes âgées de voir des animaux. Certains EMS accueillent même des chats pour leurs résidents, mais je vois mal un cheval entrer à l'EMS; c'est donc l'EMS qui va au cheval. Suivons le vote de la commission des finances et laissons la subvention au Refuge de Darwyn en l'état. Enfin, je tiens à dire que certains arguments sont faciles. M. le maire disait que notre subvention aiderait à en faire venir d'autres; il me semble que j'ai entendu exactement les mêmes arguments sur les 3 millions de francs du Grand Théâtre il n'y a pas longtemps, qui n'ont jamais été trouvés... Dans le doute, nous continuerons donc de subventionner le Refuge de Darwyn pour 150 000 francs.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je parle fort à cause du brouhaha... Je trouve incroyable – je l'ai déjà dit tout à l'heure et je le répète – qu'on invoque le fait que cette association n'entre pas dans les missions de la Ville et de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT) quand cela vous arrange. Quand il s'agissait de voter la LRT, vous étiez vent debout contre les propositions des députés du Grand Conseil! (*Commentaires.*) Soyez conséquents avec vous-mêmes et rendez-vous compte... Oh! C'est qui qui parle, Monsieur le président?

**Le président.** Il me semble que c'est vous. En tout cas, c'est vous que j'entends. (*Rires et applaudissements.*)

*M. Daniel Sormanni.* On ne dirait pas! Puisqu'ils continuent de hurler, je vais parler encore plus fort!

**Le président.** Attendez une seconde, s'il vous plaît. On est tous fatigués. On est à un quart d'heure de la pause. Un peu d'attention pour notre collègue M. Sormanni.

*M. Daniel Sormanni.* Il faut arrêter d'invoquer la LRT sous prétexte que l'idée ne vient pas de vous. M. Tornare est venu en commission des finances accompagné des responsables du refuge, dont il était l'un des fervents soutiens. Il est à la recherche de 146 000 francs. Arrêtez de dire qu'il n'a pas demandé cela! La première question qu'il a posée, parce qu'il se trouve que je l'ai croisé peu de temps après, était: qu'est-ce que vous avez décidé en commission? Je lui ai dit qu'on avait donné 150 000 francs et il était très heureux. (*Commentaires.*) Alors arrêtez de dire que ce n'est pas ce qu'il demandait! C'est ce qu'il demandait, nous l'avons soutenu et nous maintiendrons cette position! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). On aime beaucoup les chevaux et on aime même les ânes. On aimerait en garder le plus possible en Ville de Genève, surtout dans cette enceinte. Vous transmettez à M<sup>me</sup> Richard et à qui de droit, Monsieur le président.

Plus sérieusement, nous avons assisté à un joli caprice en commission des finances. Les animaux, c'est chou. Les chevaux, c'est génial. Deux cavalières se sont exprimées; elles étaient en extase. (*Rires.*) Je pèse mes mots, je vous assure. On se retrouve avec une subvention accordée sur un coup de cœur. Les coups de cœur sont légitimes mais il faut pouvoir penser de manière rationnelle. J'ai envie de dire à M<sup>me</sup> Richard qu'il y a peut-être des gens en Ville qui ont des chevaux, mais il y en a aussi énormément qui font du ski. Et on ne subventionne pas Verbier ou Nax, que je sache. La Ville de Genève ne subventionne pas les stations de ski.

Les buts de cette association sont tout à fait clairs. Il s'agit de sauver des chevaux. C'est cela qui importe. Les communes qui soutiennent le Refuge de Darwyn sont plutôt rurales. Jugez-en: Avusy, Avully, Meinier, Vandœuvres, Dardagny... Cela me paraît tout à fait normal, mais pourquoi la Ville de Genève devrait-elle être la vache à lait d'associations qui n'ont pas grand-chose à voir avec notre commune, quand des défis majeurs nous attendent dans les temps qui

viennent? (*Brouhaha.*) La loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS nous pend au nez et nous fera perdre plusieurs millions de francs.

**Le président.** Madame Pérez, je vous demande une seconde. Je suis content de voir que la bonne humeur règne dans les rangs du Mouvement citoyens genevois. J'aimerais bien qu'on tienne encore dix minutes. Je vous sens fatigués... C'est bon? Parfait. Madame Pérez, vous pouvez reprendre.

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Je vous remercie, Monsieur le président, mais ils peuvent sortir aussi...

Des défis de taille attendent la Ville de Genève quand on sait que des pertes fiscales potentiellement énormes se profilent, quand on sait que le Canton a la volonté de se désengager du social et de la santé, en invitant les communes à participer à cet effort à hauteur de 90 millions de francs. C'est dire si on devrait recentrer nos priorités sur l'action de proximité, de citoyennes et de citoyens qui sont chez nous – je me rends compte d'ailleurs que j'adopte un discours tout à fait compatible avec le Mouvement citoyens genevois – plutôt que d'aller s'occuper de chevaux à l'autre bout du canton, certains ne sachant même pas où est Sézenove.

Pour ma part, j'aurais franchement renoncé à l'ensemble de la subvention afin de mieux employer cet argent, mais Ensemble à gauche soutiendra l'amendement tel que proposé par les groupes socialiste et Vert.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je tenais à signaler tout d'abord que je sais où est Sézenove. C'était important de le dire.

Qui n'a pas vu, durant l'été, au bord de la route, abandonné... un cheval?

**Le président.** Allez-y, Madame. Sinon, j'arrête la séance. Je commence à avoir de la peine à tenir ce plénum.

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* C'est sûr, on n'aime pas les chevaux! Un discours pareil... Dire qu'on n'aime pas les animaux, sous prétexte qu'on soutient une diminution de subvention à une association qui n'a vécu qu'avec des subventions ponctuelles, et qui vit très bien avec cela, pour s'occuper de chevaux qui n'en demandaient pas tant! On n'avait pas l'intention de leur mettre des chaussons au départ...

Effectivement, ce n'était pas notre idée parce que nous avons de bonnes idées, nous. Vous pensez bien qu'en ayant la participation de M. Manuel Tornare, ancien conseiller administratif de la Ville, qui plus est socialiste, donc de l'Alternative, nous l'aurions eue, cette idée, si elle était bonne. Mais, non, elle n'est pas bonne, en tout cas pas à ce montant-là. Il a été question de 146 000 francs, qui ont été arrondis à 150 000. Cela veut dire qu'on a mis 4000 francs, soit 1000 francs de moins que pour le Musée des pompiers... (*Brouhaha.*) Je dois hennir pour qu'on m'entende?

**Le président.** Je sais que c'est pénible mais, là, je n'arrive plus à tenir personne. Visiblement, vous êtes tous très fatigués et dissipés en ce moment. Regardez l'heure. Il reste sept minutes. Laissez votre collègue s'exprimer. Allez-y, Madame.

*Mme Uzma Khamis Vannini.* Les Verts aiment les animaux, les chevaux, les chats et les chiens aussi, et ils soutiendront cet amendement.

**M. Didier Lyon** (UDC). Le Refuge de Darwyn a été créé en 2000, par Anouk Thibaud, C'est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique par le Département des finances, ainsi que par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires. Elle représente l'une des sections de la Protection suisse des animaux depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Le refuge a pour missions de participer à la protection des animaux en général, de sensibiliser le public à la maltraitance des chevaux et des ânes, ainsi que d'influencer la législation pour leur assurer des conditions de vie dignes. Il remplit ses missions en intervenant, à la suite de plaintes, pour effectuer un constat, ouvrir un dialogue, proposer des solutions aux personnes responsables du litige, en accueillant les chevaux ou les ânes séquestrés, en dénonçant les cas insolubles aux autorités compétentes et en plaçant les chevaux en famille d'accueil où les conditions de détention répondent aux exigences établies par lui-même.

Au vu de ces missions, l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas le projet d'amendement et elle invite le Conseil municipal à le refuser.

**M. Manuel Alonso Unica** (HP). Selon Gandhi, on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite les animaux. Les chevaux, les animaux n'ont pas de citoyenneté. Dire que le Refuge de Darwyn se trouve à Sézenove, et par conséquent qu'il ne concerne pas la Ville, est un prétexte.



J'espère que ces animaux ne sont pas discriminés à ce titre dans cette structure... Le Refuge de Darwyn ne fait pas de discriminations, puisqu'il accueille aussi d'autres animaux, comme des ânes. Certaines personnes ici se reconnaîtront peut-être. J'espère qu'on ne traitera pas les animaux, ou les chevaux, comme des migrants. Il faut absolument les soutenir.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** A titre personnel, sans doute comme vous tous et toutes, j'apprécie M. Tornare. Il a fait, c'est vrai, un plaidoyer pour le Refuge de Darwyn qui vous a convaincus. Je proposerais que nous fusionnions avec le Canton. Ce serait ainsi beaucoup plus facile; tout nous reviendrait. (*Applaudissements.*) S'agissant du Refuge de Darwyn, celui-ci a plutôt obtenu des subventions ponctuelles, et même de l'époque de M. Tornare. Son activité ne relève clairement pas de la compétence de la Ville.

La question n'est pas d'aimer ou pas les chevaux. Aujourd'hui, nous devons faire des choix. Voilà une demi-heure, un pointage annonçait que le budget était péjoré de 126 000 francs. Maintenant nous devons être à 270 000 francs. Il n'est plus possible de poursuivre cette liste à la Prévert. Il faudra compenser ces choix et nous n'y arriverons pas. Je propose donc vraiment de laisser des fondations soutenir ce refuge, dont je reconnais le travail. Encore une fois, comme vous, j'aime les animaux mais il s'agit de voter le budget de la Ville de Genève. Or, comme cela a été relevé à plusieurs reprises, le Canton s'apprête à renvoyer environ 90 millions de francs de charges aux communes ces prochaines années. Dans celles-ci, il y aura surtout des politiques sociales, notamment liées au vieillissement de la population, et je ne sais pas comment nous ferons à ce moment-là. J'aimerais donc qu'on revienne aux enjeux de la Ville et que le Refuge de Darwyn fasse appel aux fondations fortement dotées, qui ne manqueront pas de le soutenir.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 35 oui contre 33 non.

(*Applaudissements.*)

**Le président.** L'amendement 30 est retiré par ses auteurs.

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Nous arrêtons là nos travaux et reprendrons avec l'amendement 31 à 20 h 30. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4322
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4322
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4322
4. Rapport général de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2019 (PR-1310 A). Suite du deuxième débat. . . . .	4322
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4362
6. Interpellations . . . . .	4362
7. Questions écrites . . . . .	4362

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*